

Liste des membres du Bureau

Membres du Bureau du CREFOP de la région Centre-Val de Loire

Le Bureau est présidé conjointement par Mme la Préfète de région et par M. le Président du Conseil régional, ou leur représentant.

La vice-présidence est assurée conjointement par Éric FRAIPONT, CFDT, représentant les organisations syndicales de salariés et Patrick UGARTE, MEDEF, représentant les organisations professionnelles d'employeurs, désignés lors du Bureau le 13 12 2023

➤ Au titre de la Région :

- M. le Président de Région, François BONNEAU, ou son représentant
- M. Jean-Patrick GILLE (suppléante : Mme Julie FERRON)
- Mme Catherine GAY (suppléante : Mme Estelle COCHARD)
- Mme Karin FISCHER (suppléante : Mme Isabel TEIXEIRA)

➤ Au titre de l'Etat :

- Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire ou son représentant
- M. le Recteur de la région académique Centre-Val de Loire et de l'académie Orléans-Tours, ou son représentant
- Mme la Directrice Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ou son représentant
- M. le Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ou son représentant

➤ Au titre des organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles d'employeurs, représentatives au plan national et interprofessionnel :

- Pour la CFDT, M. Éric FRAIPONT (suppléants : M. Raphaël PEREZ – M. Stéphane GELINET)
- Pour la CGT, M. Nicolas LEPAIN (suppléante : Mme Marie-Paule SAVAJOL)
- Pour FO, Mme Caroline GRASON (suppléants : M. Philippe OLIVEIRA – M. Stéphane CARRE)
- Pour la CFTC, Mme Véronique de MAGY (suppléants : M. Claude GRATEAU – M. Luc-Benoit BERROU)
- Pour la CFE-CGC, M. Julien DURR (suppléante : Mme Sophie BODY)
- Pour le MEDEF, M. Patrick UGARTE (suppléant : M. Bruno BOUSSEL- * désignation à venir)
- Pour la CPME, Mme Marie-Laure CHOLLET (suppléants : M. Éric CHEVEE - M. Emmanuel MARDON)
- Pour l'U2P, Mme Géraldine FERTEUX (suppléant-e-s : Mme Stéphanie MAXIMOFF - M. Yves LANGLOIS)

*Les membres suppléant(e)s sont informé(e)s de la tenue de cette instance,
à laquelle ils (elles) peuvent assister aux côtés des titulaires ou les y représenter.*

*Cf. à l'Arrêté préfectoral N° 23.309 enregistré le 12 décembre 2023 portant nomination du CREFOP et de son bureau,
et à la désignation des vice-présidents par les partenaires sociaux le 13 12 2023.*